

Bref compte rendu sur les propos entendus au début de la réunion de dépouillement des résultats de l'élection au CNESER 2023 (MESR Paris, mardi 27/06/2023)

Le représentant de l'administration indique un changement du processus électoral pour la prochaine élection en 2027. « Nous sommes arrivés au bout du processus actuel ».

Quelques représentants des organisations candidates expriment ensuite les constats et suggestions suivants :

Le vote à l'urne a tourné au « sabotage électoral » dans certaines universités. Il n'y avait qu'une seule urne pour toute l'université de Nice par exemple. Il y a eu peu d'information aux électeurs sur le vote par correspondance. Dans certains établissements, les électeurs n'ont disposé que d'une semaine pour demander de voter par ce moyen.

« Chaque année, la date des vendanges avance, celle du CNESER recule ». La date du scrutin est gênante car trop près des élections professionnelles. Il faudrait étaler les élections sur toute la mandature. L'enjeu de cette élection est très flou pour les électeurs dont ils perçoivent mal les enjeux. Cette déclinaison locale d'un vote national est arrivée en bout de course comme l'a dit l'administration du MESR. Le vote électronique a assez bien fonctionné dans les établissements qui le proposait à condition qu'il soit suffisamment sécurisé. Beaucoup de collègues pensent encore qu'on peut voter par procuration car certains établissements ont reçu des procurations de vote.

Il est demandé une mise à disposition des organisations candidates des listes électorales nationales pour communiquer nationalement aux électeurs.

Il faut proposer aux électeurs plusieurs modalités de vote. La participation a été basse dans les EPST (11% à 13% suivant les collèges) mais meilleure dans certains établissements comme l'INRAE. Des règles claires et nationales sont réclamées. Les collègues en unités mixtes ont reçu des informations contradictoires sur le scrutin. Des problèmes de communication sont signalés dans certains établissements et les critiques adressées aux administrations locales organisatrices du scrutin sont rarement prises en compte. Cette élection n'est pas prise au sérieux par la direction de certains établissements

Le dépouillement a montré que des électeurs par correspondance ont utilisé des enveloppes non réglementaires pour y placer leur bulletin. Leur vote a donc été déclaré nul. Les caractéristiques des enveloppes étaient pourtant définies dans l'arrêté ministériel.



<https://le-sages.org>